

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du lundi 28 juin 2016

N° de la Séance : 6

Présidence : M ROUSSEAU

Secrétaire : Parents d'élèves

Début de séance à 18h00

Séance levée à 19h35

Excusés : néant

Membres présents : 18 en début de séance puis 19 à 18h15.

N° et Nature des Questions traitées	Nombre de Feuilles	Réservé à l'Administration
Conseil d'Administration		

Le Président :

Le Secrétaire,

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du mardi 28 juin 2016

<u>Ordre du jour</u>	<u>Feuillet 1/</u>
1- Approbation du PV du CA du 2 juin 2016 2- Ventilation des manuels scolaires 3- Ventilation des moyens horaires 4- Convention de télépaiement 5- Concessions de logements au 1^{er} septembre 2016	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du lundi 28 juin 2016

Demande de M ROUSSEAU de modification de l'ordre du jour :

Ajout :

- Jersey : montant des tarifs définitifs
- Virement entre services
- Acceptation d'un don de 200 euros de l'Association de parents pour la caisse de solidarité.

Contre : 0

Abs : 0

Pour : 18

I- Conseil d'Administration :

1/ Approbation du Procès Verbal de la séance du 02 juin 2016

M Rousseau soumet au vote le procès-verbal de la séance du 02 juin 2016

Contre : 0 Abs : 0 Pour : 18

Arrivée d'un nouveau membre de CA

I- Financement des manuels :

Explication de Mme Gillard sur la répartition des manuels et des licences numériques des livres. En effet, le budget étant limité, tous les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} n'auront pas de manuels. Certains pourront disposer d'une licence numérique. Ce sera aux professeurs de décider de la répartition en début d'année.

Inquiétude des professeurs et des parents quant au coût des licences, car elles seront à renouveler tous les ans, alors que le manuel a une durée de vie d'environ 10 ans.

La dotation pour l'achat des manuels (livres et licences) s'élève à 32 347 €.

Voir la répartition sur le document présenté par Mme Gillard.

Il resterait 2 626.34 € non attribué. Il faut attendre de savoir si les collections existantes doivent être complétées.

- Contre : 0 Abs : 3 Pour : 16

II/ Dotation des heures :

Le vote se fait sur la répartition des heures et non sur le total des heures.

La priorité a été donnée à la réforme.

Cf tableau joint

Contre : 0 Abs : 0 Pour : 19

III/Convention de télépaiement

Obligation pour le collège de proposer ce mode de paiement, les personnes peuvent régler leurs créances par carte sur le site E-Lyco. Il s'agit d'autoriser M Rousseau à signer la convention avec la DGFIP. Pour information, les frais inhérents à ce service seront pris en charge par la DGFIP en 2017. Pour le moment, il est proposé que seuls les voyages pourront être payés ainsi.

Contre : 0 Abs : 0 Pour : 19

IV/ATTRIBUTION DES CONCESSIONS DE LOGEMENT

Mme la Gestionnaire quitte le collège le 31 août, un logement sera vacant.

Présentation par Mme Gillard de la grille des loyers et des attributions possibles pour la rentrée. (cf. document de présentation).

Contre : 0 Abs : 0 Pour : 19

V/Voyage à Jersey : tarifs définitifs

Le prix du voyage à Jersey par élève était de 369.90 €, après avoir fait le bilan financier, il résulte un solde positif. Ainsi 74 familles vont recevoir 30 €, soit un total de 2 220 €. Le voyage revient donc à 339.90 pour les parents.

Contre : 0 Abs : 0 Pour : 19

VI/Virement entre services

Proposition de passer 5750 € du service administration vers le service pédagogique

Contre : 0 Abs : 0 Pour : 19

Acceptation du don de l'APE pour un montant de 200 € pour la caisse de solidarité :

Contre : 0 Abs : 0 Pour : 19

VII- Informations diverses

- M Rousseau informe l'assemblée que les dates du Brevet 2017 sont programmées les 21 et 22 juin 2017. Les professeurs s'interrogent sur le comportement et les moyens de faire cours pour aller jusqu'au 7 juillet 2017, date de fin d'année officielle.

- Présentation des différentes réunions pédagogiques par niveau

- PSC1 : pas encore d'actualité car le personnel qui s'était proposé pour le faire, n'est pas habilité, il faudrait une remise à niveau. Le Représentant du Conseil Départemental s'engage à aborder ce sujet avec ses services et trouver des solutions. Pour lui, ce dossier était déjà réglé. Il était prévu qu'un niveau entier (4^{ème} ou 3^{ème}) puisse bénéficier de ce diplôme. M Rousseau rappelle qu'il avait été question que l'obtention du PSC1 soit une des conditions pour l'obtention du brevet. Or, faute de moyens cela ne peut pas se faire.

-Le rapport pédagogique sera présenté à la rentrée de septembre 2016

Séance levée à 19h35

